



Date de génération de ce justificatif : 29/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

RONSIN FINANCES

Référence :

Départements de publication : Ille et Vilaine

Annonce légale publiée le 23 mai 2025 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution



RONSIN FINANCES Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 13 rue de la Motte Picquet 35000 RENNES Avis de constitution Aux termes d'un acte sous signature privée en date à RENNES du 16 mai 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : RONSIN FINANCES Siège : 13 rue de la Motte Picquet 35000 RENNES Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1 000,00 euros Objet : – toutes activités de holding, de prise de participation par tous moyens et de quelque manière que ce soit (souscription au capital, augmentation de capital social, acquisition de titres etc.) dans toutes sociétés ou entreprises quel qu'en soit l'objet ou l'activité et de quelque forme qu'elles soient, investissements en bourse, dans les crypto-monnaies et autres investissements parallèles ; - toutes activités de prestations de services et de conseils en tout domaine au profit de toutes entreprises, constitués ou à constituer, de quelque forme et de quelque objet que ce soit ; - l'animation de sociétés ou de groupe de sociétés de quelque forme que ce soit et par quelque moyen que ce soit ; - la gestion de trésorerie intragroupe, de portefeuille de titres ; - l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

— soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Julien RONSIN, demeurant 10 rue Marcel Sembat 35000 RENNES La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES. Pour avis Le Président

[Consulter cette annonce en ligne](#)